



**Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est déroulée
le jeudi 26 août 2021 à 18 h 30 au stand**

Membres du Conseil d'Administration élus : *

Présents : Madame DAMANGE Monique*, Messieurs CHEVRIER Lionel*, Henri PORTEBOEUF*, TOLLET Didier*, PUCEL Didier*, Daniel DAVOUST, COLLIGNON Mickaël, Daniel LECHAT, Jean-Christophe BILHOU, Franck POTTIER

Excusés : Messieurs Guillaume DAUDIBON, SERVANT Mathias, Mme Delphine DEMARET*

Absent : M. Jean-Louis BOURGUINOT

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu CA du 19 mai 2021.
2. Mise en place du pass sanitaire
3. Modalités pour le renouvellement et la création des licences.
4. Bilan des cotisations 2020-2021 non réglé en totalité.
5. Préparation des documents de reprise.
6. Permanences à partir du 1er septembre 2021.
7. Portes ouvertes avec les difficultés du passe sanitaire.
8. Bilan du nettoyage et du repas de fin de saison du 3 juillet 2021
9. Subvention Ville du Mans pour 2020-2021.
10. Réflexion sur achat d'une ciblérie électronique.
11. Travaux pour la modification de l'accueil du stand 10 m.
12. Proposition de modification de l'ordre des votes du comité directeur pour l'A.G.
13. Organisation de l'A.G - S.T.M. 2019-2020 et A.G 2020-2021. Report de date.
14. A.G du comité Mise en place du passe sanitaire départemental avec demande de membres.
15. Questions diverses.

Ouverture de la séance par le président à 18h40 qui remercie les présents.

1 - Approbation du dernier compte rendu CA du 19 mai 2021

Lionel le présente sur l'écran.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

2 - Mise en place du pass sanitaire

Présenter soit :

- Un schéma vaccinal complet
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h
- Un certificat de vaccination de la Covid -19 (QR code)

SOCIETE DE TIR DU MANS
Agréée Jeunesse et Sports
N°800/40/84/33
Stand : 103 rue de la Foucaudière
72100 LE MANS



Pour tout le monde, que ce soit les tireurs ou les accompagnants, le pass sanitaire sera obligatoire ou un test PCR de moins de 72h pour entrer dans le stand.

Lionel donnera la possibilité à tous les permanenciers de scanner les QR Codes.

Tout tireur venant au club devra présenter sa licence aussi bien à son départ qu'à son arrivée.

En ce qui concerne les jeunes de 12 à 18 ans -> pass sanitaire obligatoire à partir du 1^{er} octobre.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.

3 – Modalités pour le renouvellement et la création des licences

Renouvellement :

La fourniture du certificat médical model FFT ainsi que le règlement sont obligatoires pour que la demande de licence soit effectuée.

Rappel du règlement intérieur : Les tireurs faisant partie de la police ou de la gendarmerie etc ne peuvent tirer au 25m avec leur arme de service. *ils doivent se licencier et tirer soit avec leur arme personnel ou une arme du club*

Rappel : Pour tous les tireurs au 25m, seules les armes à hausse réglable sont autorisées.

4 - Bilan des cotisations 2020-2021 non réglé en totalité

Didier PUCCEL s'en occupe, 2 tireurs sont concernés.

5 - Préparation des documents de reprise

Monique apporte les modifications et transmet les documents à Lionel.

6 - Permanences à partir du 1er septembre 2021

Pas de changement :

- Lundi de 18h 30 à 21h 30 : Mathias et Franck POTTIER
- Mardi de 18h00 à 21h00 : Jean Louis BOURGUINOT et Didier PUCCEL
- Mercredi de 14h à 19h 30 : jeunes – Jean-Christophe BILHOU et Marie PUCCEL
de 16h 30 à 19h 30 – Jean-Christophe et Mickaël
- Jeudi de 18h à 21 h : Didier TOLLET et Daniel LECHAT
- Samedi de 9h à 12 h : Daniel DAVOUST et Mickaël COLLIGNON

7 - Portes ouvertes avec les difficultés du pass sanitaire

En raison de la situation actuelle, il n'y aura pas de portes ouvertes en septembre.

8 - Bilan du nettoyage et du repas de fin de saison du 3 juillet 2021

Cette journée s'est très bien passée. 14 personnes étaient présentes.

12 personnes au repas du soir. Il reste encore quelques travaux à réaliser avant la rentrée

9 - Subvention Ville du Mans pour 2020-2021

Le club a reçu la somme de 3800 euros

10 - Réflexion sur achat d'une ciblerie électronique

SOCIETE DE TIR DU MANS
Agréée Jeunesse et Sports
N°800/40/84/33
Stand : 103 rue de la Foucaudière
72100 LE MANS



.Lionel, Henri, Didier Tollet , Jean-Christophe ont participé à la démonstration. Lionel a fait faire un devis qui s'élevé à un montant de 2 808 € par ciblerie. A voir avec les autres clubs du département pour un éventuel achat groupé afin d'obtenir une réduction (-10%) et des subventions.

11 - Travaux pour la modification de l'accueil du stand 10 m

Les travaux devraient commencer au plus tôt le 15 septembre. Il faut tout d'abord trier et vider la réserve. Une partie de la dalle devant la porte d'entrée du stand 10 m devrait être refaite

12 - Proposition de modification de l'ordre des votes du comité directeur pour l'A.G

Les membres sortants en 2020 étaient Lionel CHEVRIER, Henri PORTEBOEUF et Guillaume DAUDIBON. Vu la crise sanitaire cette AG n'a pas été convoquer.

Les sortants en 2022 : Monique DAMANGE, Delphine DESMARET, Didier PUCCEL et Didier TOLLET.

Lionel propose de tout remettre à plat et refaire une élection pour tous les membres ; proposition adoptée à l'unanimité des membres présents. Le Président souhaite que Henri porteboeuf soit présenté comme président d'honneur ainsi que Mme Damange Monique. Henri souligne que celle -ci est déjà membre d'honneur. Henri souligne que vu que Monique n'est pas licenciée, celle-ci pourra être présentée comme secrétaire administrative (ceci conformément aux statuts)

13 - Organisation de l'A.G. S.T.M. 2019-2020 et A.G. 2020-2021. Report de dates

La date prévue le 25 septembre 2021 est reportée au samedi 23 ou samedi 30 octobre 2021 à 10h et sera suivie d'un apéritif déjeunatoire.

14 - A.G. du Comité : Mise en place du conseil d'administration départemental avec demande de membres

Celle-ci aura lieu le 10 septembre prochain au stand du Mans. Lionel demande aux membres présents des volontaires pour représenter le club au sein du comité. Lionel va envoyer aux membres du CA un appel a candidature vierge.

L'ordre du jour étant épuisé le président remercie les membres présents et clos la séance à 20h 15.

Le Président,

La secrétaire,

L. CHEVRIER

M. DAMANGE